1ER DECEMBRE 2026
ORDRE DU JOUR

18H 30 Installation du Conseil Municipal des Jeunes

Préalablement à la séance du Conseil municipal du mardi 1er décembre 2026, Madame le Maire procédera à l'installation officielle du Conseil municipal des jeunes de VILLENEUVE-LES-BEZIERS.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

19H Séance du Conseil Municipal

Approbation du PV de la séance du 29 septembre 2026

0) Décisions municipales au titre de l'article L2122-22 du CGCT

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1) Création du Conseil Municipal des Sages

2) Rapport annuel 2025 prix et qualité Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

FINANCES LOCALES

3) Reprise volet enfance-jeunesse du Centre Communal d'Action Sociale comprenant les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, l'Espace Ados et le Relais Information Jeunesse (RIJ) et intégration au budget principal de la Commune à compter du 1er janvier 2027

4) Ouverture anticipée des crédits d'investissement – budget principal Ville 2027

5) Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du fonds de soutien au fonctionnement des Communes

6) Convention de partenariat avec Enedis et Hérault Énergies pour la réalisation de fresques artistiques sur des postes de transformation électrique

7) Hérault Energies : modernisation de l'éclairage public et participation de la Commune

8) Principe de création d'un dispositif communal d'accompagnement des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations – exercice 2027

9) Facturation des coûts de transport et prise en charge des personnes en ivresse publique manifeste par la police municipale

DOMAINE ET PATRIMOINE

10) Acquisition des parcelles cadastrées section AC n° 118 et 119 à Madame Nadine BALZAC épouse PIOCH

FONCTION PUBLIQUE

11) Avenant à la convention d'adhésion au dispositif de signalement du Centre de Gestion de la fonction publique de l'Hérault

12) Actualisation des dispositions relatives à la prime de responsabilité des emplois fonctionnels de direction

13) Création d'emplois dans le cadre du transfert de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du CCAS à la Commune

Questions diverses
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~